

**Règlement du programme
d'aide à l'achat de composteurs bois**
Communauté de communes Chinon Vienne et Loire

Juillet 2021



Pour plus de renseignements sur le compostage, contactez :
le SMICTOM du Chinonais au 0800 196 595

1. Objectif du programme

Si les déchets ne représentent qu'une part faible de la consommation des gaz à effet de serre (23 fois moins que le secteur des transports), leur gestion constitue un enjeu environnemental fort à travers leur incinération et leur stockage. Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire (CC CVL) prévoit un ensemble d'actions, piloté par le SMICTOM, à qui la compétence gestion des déchets a été transférée. Ces actions visent à limiter la production de déchets et améliorer leur réemploi et leur recyclage.

Ainsi, en partenariat avec le SMICTOM du Chinonais, la CC CVL accompagne les habitants de son territoire dans la réduction de leurs déchets ménagers, en proposant d'aider à hauteur de 15 € les ménages qui souhaitent se doter d'un **composteur bois** de 300 litres auprès du SMICTOM, leur proposant un **reste à charge de 10 €**. Les composteurs en plastiques ne sont pas subventionnés.

NB : les habitants de Chouzé-sur-Loire, rattachés au SMIPE Val Touraine Anjou, ne sont pas concernés par l'aide proposée car le composteur bois de 300 litres vendu par le SMIPE coûte déjà 10€.

Vous habitez Chouzé-sur-Loire et vous souhaitez commander un composteur, contactez le SMIPE au 02 47 97 89 75 ou contact@smipe-vta.net

2. Détail de la démarche à réaliser

ETAPE 1 : se rapprocher du SMICTOM du Chinonais

- Commander un **composteur bois** au SMICTOM¹ en ligne sur le site www.smictom.com ou par téléphone au 0800 196 545
- Le retirer aux jour et horaire proposés par le SMICTOM du Chinonais, en conservant le justificatif fourni le jour du retrait

ETAPE 2 : demande de remboursement auprès de la CC CVL

- Joindre votre justificatif de réception remis par le SMICTOM le jour du retrait du composteur
 - Joindre une copie de taxe foncière ou taxe d'habitation au nom et à l'adresse du demandeur
 - Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal
 - Joindre l'engagement sur l'honneur du demandeur rempli et signé (page 4 du présent document)
- Envoi de ces pièces à developpement-territorial@cc-cvl.fr ou à l'adresse CC Chinon Vienne et Loire - 32 rue Marcel Vignaud - 37420 AVOINE

¹ Pour les habitants des communes de : Anché, Avoine, Beaumont-en-Véron, Candès-Saint-Martin, Cinais, Chinon, Couziers, Cravant les Côteaux, Huismes, La Roche Clermault, Lerné, Marçay, Rivière, Saint Germain-sur-Vienne, Saint Benoit la Forêt, Savigny en Véron, Seully, Thizay

ETAPE 3 : paiement de la subvention

L'aide financière sera attribuée pour toutes demandes conformes au présent règlement. Cette dernière sera accordée par délibération communautaire (fréquence des conseils communautaires : tous les mois et demi) et transmise au comptable public pour virement bancaire au nom du demandeur, dans un délai de 60 jours, une fois la délibération passée.

3. Conditions d'acceptabilité

Aide attribuée pour un maximum de 2 composteurs bois par logement. Néanmoins les difficultés actuelles d'approvisionnement en matériaux ne permettent la commande que d'un composteur à la fois.

NB : Dispositifs aidés financièrement dans la limite du budget alloué par la CC CVL (enveloppe indicative au titre de 2021 : aide à l'achat de 300 composteurs bois)

4. Dispositif éligible

- **Composteur bois vendu par le SMICTOM du Chinonais**
Caractéristiques : composteur d'un **volume de 320 litres** (dimensions 75x70 cm)
Bénéficiaires : particuliers, association
Montant : **15 € par composteur dans la limite de 2 composteurs par logement**



5. **Engagement sur l'honneur du demandeur** (à renvoyer à l'adresse developpement-territorial@cc-cvl.fr)

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR BOIS AUPRES DU
SMICTOM DU CHINONNAIS

Je soussigné(e)

NOM.....

Prénom :.....

Adresse

.....
.....
.....

Courriel

- Sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre du Plan climat air énergie de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire
- Atteste sur l'honneur que : (cocher les cases correspondant à votre situation et répondant à vos engagements)
 - J'ai pris connaissance de la charte du SMICTOM relative au fonctionnement du composteur
 - J'installe la totalité de mon composteur
 - Je m'attache à réduire ma production de déchets
 - Je conserve mon dispositif au moins 5 ans

Le

A

Signature